



Démarche liée à l'immatriculation des véhicules ou au permis de conduire

- Uniquement en ligne sur le site ants.gouv.fr
- Pour être accompagné :
 - Appeler l'ANTS au 34 00
 - Se rendre dans un espace France Services
 - Se rendre au point d'accueil numérique de la préfecture ou de la sous-préfecture



Démarche liée à l'acquisition d'une arme

- Uniquement en ligne sur le site sia.detenteurs.interieur.gouv.fr
- Pour être accompagné :
 - Se rendre dans sa fédération
 - Se rendre au point d'accueil numérique de la préfecture
- ⚠ La démarche n'est pas réalisable en France Services

(*) Appeler le standard de la Préfecture des Côtes-d'Armor au préalable : 02 21 27 30 22.



Plainte en ligne

- La démarche est facultative
- ⚠ La démarche n'est pas réalisable en France Services



Demande ou modification de titre de séjour

- En fonction du titre demandé, la démarche est à réaliser en préfecture ou sur le site administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr.
Se référer au site internet de la préfecture pour connaître les modalités.
- Pour être accompagné dans la démarche en ligne :
 - Appeler le 0806 001 620
 - Se rendre au point d'accueil numérique de la préfecture
- ⚠ L'accompagnement n'est pas réalisable en France Services

(*) Au préalable, afin d'obtenir un RDV, appeler le standard de la Préfecture des Côtes-d'Armor au : 02 21 27 30 22 (l'intéressé(e) sera rappelé(e) pour fixer le jour et l'heure du RDV en fonction des disponibilités).
Ne concerne QUE L'ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE EN LIGNE, pas l'étude du dossier avec le service étranger.